



PV CC Coppet 1/2018

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2018

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. **Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
2. **Appel ;**
3. **Approbation du Procès-verbal du 18 décembre 2017 ;**
4. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
5. **Communications de la Municipalité ;**
6. **Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
7. **Présentation du rapport concernant l'aménagement de la traversée du Bourg ;**
8. **Préavis No 13/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 718'835.85 pour financer les travaux complémentaires et supplémentaires relatifs à la transformation de la Maison de Ville ;**
9. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
10. **Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour si besoin ;

Aucune modification.

2. Appel

Présents : 41
Excusés : 9
Absents : 3

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 21 voix.

3. Approbation du Procès-verbal du 18 décembre 2017

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 18 décembre 2017 est approuvé à la majorité avec 5 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président fait part des communications suivantes :

Mme S. Baltzer et M. Fabian Racloz ont démissionnés.

Lors de la prochaine séance seront nommés, un membre de l'ASCOT et un membre de la commission du centre sportif afin de remplacer les démissionnaires.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : concernant la piscine-patinoire, un nouveau rapport acoustique a été déposé suite à l'introduction de nouvelles normes en la matière.

M. Etienne Bovard, M. J.-Y. Le Baron et M. Guy Fritsché sont présents afin de présenter le rapport sur l'aménagement routier pour la traversée du Bourg.

M. J.-C. Trotti : la réfection du chemin piétonnier Gare-Toise débutera début avril. Le chemin piétonnier Gare-Perrières est encore en examen et débutera normalement début avril.

Mme F. Wildi Sugrañes : les trois nouvelles classes du collège Necker sont terminées. Mme Maud Mas, directrice des Coppalines, a donné sa démission pour le 31 juillet 2018.

M. G. Produit :

Préavis déjà déposés pour la prochaine séance du 12 mars 2018 :

- demande de crédit pour le chauffage à distance
- rapport pour l'aménagement de la traversée du Bourg
- demande de crédit pour la construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël
- demande de crédit pour l'installation de sept abribus

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Aucune.

7. Présentation du rapport concernant l'aménagement de la traversée du Bourg

La présentation est à votre disposition au bureau communal.

Cette présentation est un avant-projet, elle est présentée par M. J.-Y. Le Baron de l'Atelier du Paysage.

M. A. Alliste désire que la circulation soit minimisée dans le Bourg et demande s'il est envisageable de construire une route au niveau de la loge du château en direction de la gare ou de la route Tannay afin de diminuer la circulation à la rue des Murs.

M. G. Produit informe qu'une route est prévue en direction de la gare dans le plan directeur localisé de la Gare et que l'avant-projet présenté est compatible avec cette route.



M. E. Charlot-Valdieu estime que le parking sous l'allée du château est prioritaire, car avec ce projet il y aura une diminution des places de parc dans la Bourg.

M. G. Produit explique que le terrain est privé, mais que la Municipalité a rencontré les propriétaires. Ceux-ci sont ouverts au projet, mais que le parking doit être un plus pour l'attractivité du château. Un cahier des charges sera discuté avec les propriétaires, mais ce projet prendra du temps.

M. G. Greccucio pense qu'enlever les places de parc à la rue des Murs et construire des trottoirs plus larges rendra la circulation difficile, car il y aura un manque de sécurité lors de croisements de camions et lors de livraisons.

M. E. Bovard précise que la largeur sera de 5,5m ce qui permet à deux camions de se croiser à 30km/h et deux voitures à 50km/h. Il est important que les piétons se réapproprient le Bourg. Les livraisons seront exceptionnellement acceptées sur le trottoir biaisé. Le flux diminuera avec les nouvelles installations.

M. S. Voide note que les trottoirs biaisés sont dangereux pour les piétons, car les voitures montent dessus. Il s'informe aussi sur l'entretien de la verdure côté Genève.

M. J.-Y. Le Baron informe que des bornes seront mises à certains endroits du trottoir pour le sécuriser. La verdure côté Genève nécessitera un entretien ponctuel, il est possible d'y installer un arrosage automatique, de récolter les eaux du parking et d'y mettre des plantes nécessitant peu d'arrosage.

M. E. Charlot-Valdieu demande si la Grand'rue sera pavée, car il était question de bitume phono absorbant.

M. E. Bovard indique que la route ne sera pas pavée, seuls les trottoirs le seront. Sur la Grand'rue sera posé un revêtement différencié, goudronné mais teinté. La largeur et le bruit sont contrôlés par le service des routes. La diminution de la largeur diminuera la vitesse et le bruit.

M. G. Produit explique qu'il est important de diminuer le bruit dans le Bourg avec un revêtement phono absorbant. Des tests devront être effectués.

M. G. Meylan trouve que les trottoirs pavés sont jolis, mais peu pratique.

M. G. Produit relève qu'il est nécessaire de respecter les valeurs patrimoniales existantes et que le pavé s'impose.

M. E. Bovard informe que la commune de Founex a enlevé les pavés de la route à cause des transports publics, mais que les trottoirs restent pavés.

Mme A. Cherbuin demande si une piste cyclable est envisageable dans le Bourg, car une diminution de la largeur de la route engendrera un plus grand danger pour les vélos.

M. E. Bovard déclare qu'il n'y a pas la place pour une piste cyclable, mais comme les voitures devront circuler plus lentement, les vélos circuleront à la même vitesse, ce qui rend moins dangereux la circulation des vélos.

Mme S. Lager Sequin s'interroge sur le but de mettre des trottoirs à l'extérieur des arcades au niveau de la route.

M. E. Bovard atteste que l'avancée sur la route remet les arcades en valeur et évite que les piétons soient cachés.

M. R. Ferro pense qu'il est nécessaire d'élargir le trottoir côté lac, mais que la diminution de la largeur de la route engendrera une moins bonne sécurité pour les vélos.

M. E. Bovard prend note et réétudiera cet aspect.

M. T. Marchand souhaiterait connaître quels sont les délais pour quelles étapes.

M. G. Produit annonce que la première étape sera la traversée du Bourg. Il faudra voter un crédit d'étude, puis, d'ici 18 à 24 mois, des travaux seront nécessaires qui seront exécutés en même temps que les travaux de la RC1 si possible.

Mme M. Oberli Blanchoud estime qu'élargir le trottoir côté Jura n'est pas nécessaire, mais qu'élargir celui côté lac est indispensable.

Mme J. Rachouli Hedinger affirme qu'une piste cyclable est nécessaire dans le Bourg, car la traversée est dangereuse.

M. E. Bovard explique qu'il est impossible de mettre une piste cyclable et que la circulation sera moins dangereuse pour les vélos, car les voitures iront moins vite.

M. M. Rogrigues pense qu'élargir les trottoirs au niveau des passages piétons sécurisera la traversée des piétons avec un contact visuel, que la traversée du Bourg à vélo dure 2 minutes et que rétrécir la route est une mauvaise idée, car il y a énormément de grosses voitures.

M. M. Steib demande s'il est possible d'imposer le 40km/h dans le Bourg.

M. E. Bovard informe que le 40km/h n'est pas reconnu comme limitation de vitesse dans le canton de Vaud, idem pour le 30km/h. Le 30km/h est prévu pour des zones et pas des tronçons. Les aménagements sont prévus pour diminuer la vitesse.

M. G. Produit mentionne qu'une étude montre que 10'000 voitures traversent le Bourg chaque jour, qu'au goulet les voitures circulent à 33km/h et qu'aux sorties de Coppet elles circulent à 52km/h.

M. R. Girod affirme que le projet est bien et qu'il est important de poser un revêtement adéquat pour diminuer le bruit.

M. G. Fritsché indique que l'on peut poser du revêtement phono absorbant de couleur.

Les présentateurs sont remerciés pour la présentation ainsi que pour leur présence.

8. Préavis No 13/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 718'835.85 pour financer les travaux complémentaires et supplémentaires relatifs à la transformation de la Maison de Ville

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. E. Charlot Valdieu, lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis.

Mme S. Decré demande quelles seront les conséquences d'un refus du préavis.

M. G. Produit est conscient que le montant est conséquent. Il rappelle que le préavis et les travaux ont durés plusieurs années, le chantier a rencontré beaucoup de problèmes avec des dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Il a fallu trancher sur divers travaux et la commission des Finances a été informée. Un arrêt des travaux, afin de demander des crédits complémentaires aurait reculé les travaux et engendrer des frais supplémentaires. Les conditions de travail pour les employés étaient difficiles et la grue continuait à coûter. Si le conseil communal refuse ce préavis, les conséquences seraient politiques et pas techniques. Les entreprises ont été payées. Sur le fond les commissions ont raison.

M. J.-P. Blanchoud refuse le préavis car il estime qu'il y a eu un manque de suivi et pense que si le conseil communal refuse ce préavis, cela ne doit pas être un prétexte pour se décharger sur l'entreprise générale. Les prochains projets doivent être suivis par un assistant afin d'éviter les mêmes surprises et la Municipalité devra présenter l'avancement des projets ainsi que son financement.

M. G. Greccucio pense que c'est à l'architecte de suivre les chantiers.

M. G. Produit informe que les projets actuels sont suivis par un spécialiste. La Municipalité a pris note qu'elle doit mettre en consultation les projets auprès des chefs de service, des commissions et du conseil communal. Celui-ci sera mieux impliqué, mais cela engendrera plus de délais.

M. R. Girod ajoute que la commission de gestion a été invitée lors des travaux et qu'elle a été informée des diverses surprises.

M. M. Gada indique qu'il ne suffit pas d'un bon suivi, mais la Municipalité ne doit pas signer les factures lors de dépassements.

M. P. Girardi précise que le bureau d'assistance facture 10% des travaux et que si le préavis initial avait été voté avec le dépassement, il aurait certainement été accepté.

M. R. Ferro se demande pourquoi le rapport approuve la qualité des travaux, mais critique le dépassement de budget.

M. E. Charlot Valdieu note que la qualité n'est pas critiquée, mais que le projet financier a été mal ficelé avec des erreurs dès le départ. Les commissions reprochent à la Municipalité un manque de communication.

M. R. Girod mentionne que la commission de gestion doit rendre un rapport sur la qualité des travaux et la commission de finance sur les finances. Il se demande pourquoi la commission de gestion refuse le préavis.

M. E. Charlot Valdieu explique que le dossier n'a pas été géré correctement et que plusieurs crédits ont été demandés.

M. G. Produit déclare que la procédure juridique a retardé le projet et a augmenté le coût d'environ CHF 400'000.00 dû à des travaux imposés. Peut-être aurait-il fallu stopper les travaux. Si le préavis initial avait inclus toutes les surprises, le préavis n'aurait peut-être pas été accepté. La Municipalité estime que les commissions ont bien travaillé et ajoute que les collaborateurs et les habitants sont satisfaits du bâtiment.

M. G. Cherbuin informe que la commission de gestion était au courant des surprises et des dépassements de budget, mais n'avait aucun devis de plus-value.

M. G. Produit rappelle qu'après la procédure juridique, le conseil communal a accepté un préavis après une nouvelle étude et que la commission de gestion a été informée, il y a trois ans, des problèmes rencontrés.

M. B. Mueller confirme que la commission de gestion était au courant et demande si le dépassement passera dans perte et profit si le préavis est accepté.

M. G. Produit annonce que cela pénalisera les comptes de la commune pendant 30 ans.

M. A. Gokok estime que l'affaire dure depuis trop longtemps. La Municipalité ne doit plus se retrouver dans cette situation. Ce litige doit prendre fin et les nouveaux projets doivent se dérouler dans de meilleures conditions.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 9

Non : 26

Abst. : 6

Le préavis N° 13/2016-2017 est refusé à la majorité.



9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 2

L'extrait du PV est accepté à la majorité.

10. Divers et propositions individuelles

M. M. Steib informe que la route Suisse est déviée à Versoix et que la circulation doit passer par la route de l'Etraz. Cependant, cette route est interdite aux camions.

M. G. Produit pense que les camions passeront par une autre route.

Mme L. Volant demande s'il est possible de mettre une boîte à livres à la déchetterie.

M. G. Produit indique que cela devient vite une déchetterie à livres et qu'il faut gérer cette boîte. Cette proposition est à étudier.

M. M. Rodrigues affirme qu'une boîte à livres existe à Bogis-Bossey.

M. T. Marchand demande s'il est possible d'avoir une notification lorsque les documents du conseil sont mis sur le site.

M. Y. Riesen informe que cela n'est pas prévu et que les documents sont mis sur le site en même temps que les envois.

M. M. Gada s'interroge sur l'avancée du projet de la parcelle 210 et si les baux de la voirie ont été renégociés.

M. J.-C. Trotti explique que le projet avance, mais que pour le moment il n'y a pas de chiffrage et que la question se pose sur un concours d'architectes. Le renouvellement des baux est sous contrôle.

M. E. Charlot Valdieu désire connaître l'avancée du projet de régulation du chemin du Chaussey.

M. J.-C. Trotti informe qu'un bureau d'étude travaille sur environ 5 à 6 projets.

Le Président lève la séance du Conseil Communal à 23h00.

La prochaine séance est prévue le 12 mars 2018 à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin

